

Image not found or type unknown



En cas de démissions, perdons nous nos acquis pour le dif?

Par **chouchounix_old**, le **22/12/2007** à **18:19**

Bonjour, j'ai démissionné il y a un an le 10/11/2006. L'entreprise dans laquelle j'étais n'a pas respecté les règles du DIF et ne nous a jamais informé de nos droits par rapport au dif. quand j'ai démissionné je n'ai pas reçu de courrier ou d'information sur le fait que je devais les utiliser avant mon départ. Est-il trop tard pour faire quelque chose? Et d'ailleurs, que puis -je faire? merci